

L'ajournement

Dans les hôpitaux fédéraux, nous avons maintenant des infirmières qui touchent un traitement inférieur à celui du personnel dont elles supervisent le travail. Le gouvernement admettra, j'en suis certaine, que cette situation est intolérable et totalement injuste. Il faut agir immédiatement.

On a souvent dit que le gouvernement ne voulait pas interrompre le processus de la négociation collective. Mais ce n'est pas là un processus de négociation collective. Nous parlons d'une situation tout à fait absurde pour le moment. Il faut y remédier rapidement.

Les infirmières ne forment pas un groupe militant. La présence de quelques-unes de leurs représentantes dans la galerie de la Chambre cet après-midi nous montre à quel point cette situation les bouleverse et à quel point elles se sentent injustement traitées. Nous voulons qu'on trouve un moyen de réaliser la parité salariale.

● (1820)

En 1977, une décision arbitrale a été rendue dans le cas de l'hôpital Wellesley. Je reconnais que c'est une décision de l'Ontario, mais elle a établi que la différence salariale était un droit et que ce droit existait depuis des années. Cette décision est un précédent suffisant pour que je demande au président du Conseil du Trésor de l'examiner et d'établir un mécanisme indépendant des négociations collectives pour réaliser la parité salariale.

Je ne connais aucune autre profession qui aurait toléré cette situation aussi longtemps que celle-ci. Nous parlons des personnes qui sont chargées d'administrer les médicaments, de faire appliquer les ordres des médecins, de diriger les patients vers des centres de réadaptation appropriés et de communiquer avec les familles et les amis des patients pour leur faire comprendre la situation. Elles font tout cela tout en supervisant des subalternes pour s'assurer qu'ils font leur travail et pourtant ce n'est pas reconnu dans leurs payes. La semaine dernière, nous avons beaucoup parlé des droits des travailleurs et de la nécessité de leur assurer une voix égale. Cette situation dérange tout le système d'administration des soins médicaux. Nous savons que si les infirmières voulaient paralyser tout le système, elles pourraient le faire. Mais elles ne veulent pas le faire. Elles veulent que le processus de prise de décisions soit juste.

Elles ont beaucoup réfléchi avant de décider de se présenter au travail en jeans et en T-shirts au lieu de porter l'uniforme de leur profession. Elles sont venues à la Chambre des communes ce soir pour dire «Voyez notre situation d'employées spécialisées». Elles disent que tout ce qu'elles veulent, c'est que leur travail soit apprécié à sa juste valeur. J'exhorte le président du Conseil du Trésor à intervenir rapidement pour régler ce problème dans les plus brèves délais.

Je sais que le gouvernement a déclaré que cela risquait de perturber les relations de travail. Je trouve que depuis de très nombreuses années, d'autres travailleurs ont agi ainsi pour faire reconnaître leur profession à sa juste valeur. Voici le

moment venu d'examiner le cas de nos infirmières, de reconnaître l'utilité de leur profession et le fait qu'elles fournissent des soins de qualité. C'est une excellente chose de leur rendre hommage, mais il vaudrait beaucoup mieux leur remettre des chèques de paye raisonnables, de façon qu'elles puissent jouir d'un niveau de vie décent et du respect aussi bien de leur employeur que des malades qu'elles soignent.

Je demande si le gouvernement a mis au point un mécanisme permettant d'accorder la parité salariale aux infirmières à l'emploi d'institutions relevant du gouvernement fédéral.

M. Pat Binns (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, je tiens à remercier la députée de ses interventions sur cette question très importante. Le 29 septembre, la députée a interrogé à ce sujet le vice-premier ministre (M. Mazankowski). Celui-ci a fait savoir qu'il savait gré à la députée de sa question, qu'il considère comme très importante et à laquelle il porte un intérêt très sincère. Il a dit:

Nous espérons pouvoir en arriver à une solution à ce problème car, la députée le reconnaît, cela se répercute d'un bout à l'autre du pays sur divers autres domaines également.

Un comité mixte syndical-patronal a été chargé en mars 1985 d'étudier l'opportunité d'offrir un salaire égal pour un travail d'égale valeur dans toute la Fonction publique fédérale. L'initiative du gouvernement est non seulement la première initiative d'un employeur en faveur de mesures du genre conformément à la Loi canadienne sur les droits de la personne, mais aussi la plus vaste étude jamais entreprise sur le sujet. J'ajoute également que le gouvernement et le président du Conseil du Trésor sont heureux de voir que les syndicats de la Fonction publique participent ensemble à cet exercice.

● (1825)

Cette initiative est bien engagée. Actuellement, 4 419 employés de la Fonction publique remplissent des questionnaires sur les fonctions qu'ils occupent. Les données ainsi recueillies seront évaluées en fonction des facteurs d'appréciation portant sur les compétences, les efforts, la responsabilité et les conditions de travail actuelles, des données qui permettront de connaître les conditions de travail et la valeur relative de chaque emploi. Les résultats de cette évaluation seront ensuite analysés en fonction des salaires négociés ou fixés pour chaque groupe professionnel au sein de la Fonction publique.

Le groupe des services hospitaliers, à prédominance féminine, fait partie de l'objectif principal de cette étude courante. Je tiens à souligner qu'à l'issue de l'examen d'une plainte portée en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, ce groupe a récemment obtenu un rajustement de ses salaires les portant aux mêmes niveaux que ceux du groupe des services généraux composé en majorité d'hommes. Les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés font partie du groupe qui a obtenu ce rajustement de salaire. Les augmentations qu'ils ont obtenues ont réduit l'écart salarial relatif avec les infirmiers et infirmières autorisés.